



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Extension de la collaboration avec Tesla dans le marché des BESS avec une première commande significative de Tesla Chine en faveur de STIF Chine

Lancement d'une opération de cession d'environ 500 000 actions STIF au prix de 21 euros par action, soit une décote de 11% par rapport à la moyenne pondérée des cours des 3 mois précédant la clôture du 28 octobre 2024, par les actionnaires historiques

Conclusion d'un pacte d'actionnaires et d'une intention collective de conservation au sens du « Pacte Dutreil »

Saint-Georges-sur-Loire, le 29 octobre 2024 - 17h45 – STIF (FR001400MDW2, ALSTI), Spécialiste de la protection contre les explosions, annonce une première commande par Tesla Chine pour son usine STIF Chine. La Société annonce également avoir été informée par ses actionnaires historiques JB Participations (société détenue à 100% par José Burgos, Président Directeur Général de STIF), Manuel Burgos et Valérie Burgos (ensemble, les « **Actionnaires Cédants** »), de leur intention de céder environ 500 000 actions STIF au prix de 21 euros par action, correspondant à environ 9,8% du capital social de la Société, par voie de constitution accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels et par voie d'offre au public auprès de particuliers en France via la plateforme PrimaryBid (l'« **Opération** »). La Société a également été informée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre les Actionnaires Cédants et les autres actionnaires membres du groupe familial Burgos, ainsi que de l'intention de la société JB Participations et de José Burgos de souscrire, à l'issue de l'Opération, un engagement collectif de conservation des actions STIF dans les conditions prévues par l'article 787 B du Code Général des Impôts (le « **Pacte Dutreil** »).

Un volume d'affaires de l'ordre de 10M€ en 2025 entre Tesla Chine et STIF Chine

Le groupe STIF, qui a déjà un volume d'affaire récurrent très important avec la filiale de Tesla consacrée aux systèmes de stockage d'énergie par batterie (BESS), annonce le démarrage de la collaboration entre Tesla Chine et STIF Chine. Tesla, qui fabrique actuellement les containers de batteries uniquement en Californie (10 000 par an, principal leader sur ce marché) en utilisant les produits STIF de protection contre les risques d'explosions, s'apprête à ouvrir une deuxième usine de fabrication de containers de stockage d'énergie par batterie, cette fois-ci en Chine (Ouverture prévue sur le 1^{er} semestre 2025).

STIF Suzhou, la filiale du groupe STIF créée en 2011, se positionne naturellement pour fournir à Tesla Chine le même produit de sécurité contre les risques d'explosions. Après plusieurs mois de discussions entre les deux



groupes et d'investissements dans l'outil de production chinois de la part du groupe STIF, le volume d'affaires de l'ordre de 10 M€ en 2025 a été confirmé cette semaine.

Opération de cession par les actionnaires historiques

Objectif de l'Opération

L'Opération a notamment pour objectif d'accroître la liquidité du titre STIF, en portant le flottant de 31% à environ 41% du capital social de STIF. L'Opération, ouverte aux investisseurs institutionnels et particuliers, permettra aux actionnaires existants de renforcer leurs positions s'ils le souhaitent et d'ouvrir le capital de la Société à de nouveaux actionnaires.

L'engagement de conservation des Actionnaires Cédants de 360 jours pris lors de l'introduction en bourse de STIF a été levé par anticipation à la suite du parcours boursier de STIF (+294% depuis la cotation). JB Participations n'avait cédé aucune action lors de l'introduction en bourse.

Post Opération, les Actionnaires Cédants conserveront ensemble la majorité du capital social et des droits de vote de la Société, conformément à leur volonté de s'inscrire dans le long terme dans le développement de la Société.

Pour rappel, dans la mesure où aucune action nouvelle ne sera émise lors de l'Opération, cette dernière est donc non dilutive.

Modalités de l'Opération

Les Actionnaires Cédants envisagent de céder environ 500 000 actions STIF par le biais :

- d'un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres (« *accelerated bookbuilding* » ou « ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Europe géré par le Coordinateur Global et Teneur de Livre, qui commencera immédiatement après la publication du présent communiqué et sera clos au plus tard demain (le 30 octobre 2024) avant l'ouverture des marchés d'Euronext Paris (le « **Placement Privé** ») et,
- d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers en France via la plateforme PrimaryBid, avec une clôture de l'offre ce jour à 22h00, sous réserve de clôture anticipée (l'« **Offre PrimaryBid** »). L'Offre PrimaryBid s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant.

Il est précisé que l'Offre PrimaryBid destinée aux particuliers est accessoire par rapport au Placement Privé et sera limitée à 20% du montant total de l'Opération. Les deux opérations étant liées, l'Offre PrimaryBid ne sera réalisée qu'en cas de réalisation du Placement Privé.

Le prix de cession des actions sera le même dans le cadre du Placement Privé et dans le cadre de l'Offre PrimaryBid.



Avant l'Opération, les Actionnaires Cédants détiennent ensemble 3 491 308 actions STIF, correspondant à environ 68,7% du capital social et 81,4% des droits de vote de STIF. Dans le cas d'une cession de 500 000 actions STIF, les Actionnaires Cédants conserveraient ensemble environ 58,8% du capital social et 74,1% des droits de vote de la Société.

Les Actionnaires Cédants prendront un engagement de conservation auprès du Coordinateur Global et Teneur de Livre d'une durée de 180 jours sur 100% des actions qui n'auraient pas été cédées dans le cadre de l'Opération.

Un communiqué de presse sera rendu public après la réalisation de l'Opération afin d'en communiquer les résultats et les modalités (prix de cession et nombre d'actions cédées).

Le règlement-livraison des actions est prévu le 1^{er} novembre 2024.

Conclusion d'un pacte d'actionnaires et intention de souscription d'un Pacte Dutreil

Les actionnaires historiques de la Société agissent de concert depuis son introduction en bourse. La Société a été informée aujourd'hui de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre les Actionnaires Cédants et les autres actionnaires membres du groupe familial Burgos (ensemble, le « **Groupe Familial Burgos** »). A l'issue de l'Opération, les membres du Groupe Familial Burgos conserveraient environ 58,8% du capital social et 74,1% des droits de vote de la Société et demeureraient ainsi actionnaires de contrôle de STIF. Les principales stipulations du pacte d'actionnaires, qui seront publiées sur le site de STIF et feront l'objet d'une publicité auprès de l'Autorité des marchés financiers, sont les suivantes :

- obligation de concertation préalablement aux réunions de l'assemblée générale de la Société, afin de parvenir à une position commune des membres du Groupe Familial Burgos sur les décisions proposées,
- droit de préemption au profit de membres du Groupe Familial Burgos, applicable à tout transfert d'actions STIF (hors transferts qualifiés de transferts libres),
- clause de sortie obligatoire des membres du Groupe Familial Burgos dans le cas où JB Participations recevrait d'un tiers une offre portant sur 100% des actions STIF qu'elle détient.

Le pacte d'actionnaires a été conclu pour une durée initiale de 15 ans. Il se poursuivra tacitement pour des périodes successives d'1 an. Toute partie au pacte d'actionnaires peut y mettre fin, pour ce qui la concerne, en notifiant sa décision aux autres parties au moins 3 mois avant l'expiration de la période initiale ou de la période de reconduction tacite en cours.

JB Participations et José Burgos ont également informé la Société de leur intention de signer un Pacte Dutreil à l'issue du règlement-livraison des actions.

Partenaires de l'Opération



Dans le cadre de l'Opération, Portzamparc (Groupe BNP Paribas) agit en qualité de seul Coordinateur Global et Teneur de Livre.

Banque Delubac & Cie agit en tant que conseil financier et listing sponsor de la Société.

ACR Avocats agit en tant que conseil juridique de l'Opération.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront uniquement souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid (www.PrimaryBid.fr). Pour plus de détails, veuillez consulter le site PrimaryBid à l'adresse ww.PrimaryBid.fr.

Prochain rendez-vous :

Publication du chiffre d'affaires annuel 2024 : 22 janvier 2025 après Bourse

STIF, le spécialiste de la protection contre les explosions

Fondé en 1984, le Groupe STIF est un acteur industriel français spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels industriels innovants destinés à des marchés de niche. Historiquement positionné sur les équipements de manutention pour les produits en vrac, tels que les godets d'élévateurs, les sangles élévatrices et les raccords à compression, le Groupe familial s'est diversifié ces dix dernières années en se développant dans le domaine de la protection passive contre les risques d'explosions de poussières industrielles, et depuis 2022 dans l'activité de la protection contre les risques d'explosion des systèmes de stockage d'énergie par batterie (BESS). Fort de 233 collaborateurs, de gammes de produits référencées et reconnues à l'échelle internationale, de 3 usines réparties entre la France et l'Asie, et bientôt aux USA, le Groupe entend prendre une place de leader dans ce secteur directement lié au marché exponentiel des énergies renouvelables.

Contacts

STIF

Direction des relations extérieures

Géraldine Baudouin
direction@stifnet.com

02 41 72 16 83

SEITOSEI.ACTIFIN

Relations investisseurs

Ghislaine Gasparetto

stif@seitosei-actifin.com

01 56 88 11 22

SEITOSEI.ACTIFIN

Relations presse

Michael Scholze

michael.scholze@seitosei-actifin.com

01 56 88 11 14